

GESTION DU PATRIMOINE

## Les compétences sont là



Marc Glesener (ALPP) : «Nous avons des membres qui continueront à bien travailler, secret bancaire ou non.»(Photo: David Laurent)

Par Sébastien Lambotte, publié le 24.02.2010

### L'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE VEUT RÉHABILITER L'IMAGE DE LA PLACE FINANCIÈRE GRAND-DUCALE À L'ÉTRANGER.

L'Association Luxembourgeoise des Professionnels du Patrimoine (ALPP) vient de se doter d'un nouveau secrétaire général. Marc Glesener, ancien employé du secteur financier, aura la lourde tâche de donner plus de visibilité et de redynamiser cette association qui rassemble aujourd'hui une centaine de professionnels du secteur financier.

«Notre association a été créée en 1992. A l'époque, elle ne regroupait que des

gestionnaires du patrimoine. Mais petit à petit, le conseil d'administration a voulu l'ouvrir à d'autres acteurs du secteur financier, à des métiers proches de la gestion du patrimoine. Aujourd'hui, elle regroupe des métiers aussi divers que le conseil en investissement, le conseil, l'achat et la vente de titres, la domiciliation et l'administration de sociétés ou encore les assurances, explique le nouveau secrétaire général. En somme, tous les professionnels du secteur financier, des banques aux fiduciaires, peuvent devenir membres de notre association», explique-t-il.

L'objectif, comme pour de nombreuses associations professionnelles, est bien évidemment de représenter l'ensemble des membres à l'extérieur et de faire valoir leurs intérêts auprès des dirigeants et législateurs. Mais, surtout, l'ALPP veut accompagner ses membres pour faire face aux enjeux qui attendent la place financière luxembourgeoise.

Depuis début janvier, moment où il a pris possession de sa fonction, Marc Glesener, en rencontrant les différents membres, tente avant tout de définir les besoins des différents métiers. Cela en vue de définir les grands chantiers auxquels va s'attaquer l'association. Parmi ceux-ci, sans aucun doute, il y aura celui de l'image de la place financière du Luxembourg à l'étranger. «Il nous faut aujourd'hui défendre cette image et la valoriser, explique Marc Glesener. Nos pays voisins nous ont attaqués, en nous qualifiant de paradis fiscal, en pointant du doigt le secret bancaire. Or, le Luxembourg n'est pas un paradis fiscal. Nous avons la CSSF, tout est réglementé. On ne peut pas faire n'importe quoi.»

### Un impact, mais limité

Quant au secret bancaire, l'homme défend l'idée que le Luxembourg, «c'est bien plus que cela». La success story de la place financière luxembourgeoise est là pour le prouver. Les compétences que l'on y trouve ne sont pas forcément inhérentes au secret bancaire. «Nous avons des membres qui continueront à bien travailler, secret bancaire ou non, explique-t-il. D'autre part, on peut ouvrir un compte à l'étranger pour de tout autres raisons que l'évasion fiscale. Pour bénéficier d'une expertise pointue dans la gestion du patrimoine, par exemple.»

Mais l'image de la place financière grand-ducale a effectivement été mise à mal. La liste grise de l'OCDE, l'annonce de la fin du secret bancaire par l'échange automatique de certaines données... Tout cela n'est pas sans conséquences. «Les banques, mais aussi tous les autres acteurs de la Place, en souffrent, commente Marc Glesener. Il y aura un effet négatif. Des gens ne viendront plus aussi facilement nous confier leur patrimoine. D'autres, par crainte, partiront ailleurs. Des petits comptes risquent de disparaître. Pour ce qui est des grands comptes, nos membres disent avoir structuré leur clientèle pour que tout soit transparent. Un client qui dispose d'un milliard peut difficilement les cacher.»

Mais, en fin de compte, le secrétaire général se veut plutôt rassurant. Cet impact, selon lui, devrait être limité. Donc, plutôt que de se lamenter sur la fin du secret bancaire et de s'embourber dans l'image de paradis fiscal que l'on veut coller au Luxembourg, l'homme veut valoriser les qualités d'une Place dont l'expertise est reconnue au cœur du monde de la finance. «Au-delà de ça, le Luxembourg jouit d'une flexibilité qui doit nous permettre d'anticiper et de mieux appréhender les enjeux qui nous attendent. C'est un avantage que nous avons sur des pays au système législatif plus rigide. Car tous seront concernés par les changements auxquels le monde de la finance est aujourd'hui confronté. A nous de bien réagir. C'est aujourd'hui, plus que jamais, qu'il faut faire valoir notre savoir-faire. J'en suis persuadé, la gestion du patrimoine, à Luxembourg, a encore de belles années devant elle.»